

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril à 18 heures, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

<b>PRÉSENTS</b>		
<b>Président</b>		
1 ALLARD Pierre		
<b>Vice-présidents</b>		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 CALENDREAU Laëtitia	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
<b>Conseillers communautaires</b>		
11 BALESTRAT Yoann	17 COUCAUD Nadège	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
12 CHABAUD Mireille	18 CROCI Eliane	24 LATHIERE Claudine
13 CHAZELLE Anne-Sophie	19 DAUVERGNE Frédéric	25 RAKOTOMAEFA Vola (Arrivée à 18H22)
14 CLUZEAU Pascal	20 DESROCHES Bernadette	26 SADRY Benoit
15 COINDEAU Lucien	21 GERBAUD Alex	
16 COQUILLAUD Edouard	22 GOURAUD Thierry	
*****		
<b>PROCURATIONS</b>		
BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
FAVRAUD Alain, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente		
GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président		
*****		
<b>EXCUSÉS</b>		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
PICHON Joëlle, conseillère communautaire		

Après avoir procédé à l'appel, le président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Sophie CHAZELLE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Le président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- ADOPTE la modification de la composition de la 4<sup>ème</sup> commission communautaire « gestion politique de l'eau, développement durable, économie circulaire » telle que présentée ci-dessous :

. titulaire : Eléonore BEAUBREUIL en lieu et place de Sylvie DOUCEAU.

- ANNULE ET REMPLACE le délibération 2021/30 en date du 25 février 2021.

- DECIDE de :

✓ créer au budget principal :

- . 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- . 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- . 1 poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- . 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- . 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
  - . 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
  - . 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
  - . 1 poste d'ingénieur hors classe à temps complet
  - . 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet
  - . 1 poste de rédacteur à temps complet
  - . 1 poste d'éducateur des APS à 17,5/35<sup>ème</sup>
  - ✓ créer au budget des ordures ménagères :
    - . 5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
    - . 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 17,5/35<sup>ème</sup>
  - ✓ supprimer au budget principal :
    - . 1 poste d'adjoint d'animation à 17,5/35<sup>ème</sup>
    - . 2 postes d'adjoint technique à temps complet
    - . 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- DECIDE de modifier le tableau des emplois ainsi qu'indiqué ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget général,  
 - ARRÊTE le compte de gestion du budget général de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2020.

Madame Vola RAKOTOMAHEFA rejoint l'assemblée communautaire à 18 h 22.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le compte administratif du budget général pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général comme suit :

1) Affectation article 1068 (financement de la section d'investissement)	2 825 818,03 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2021)	3 471 711,77 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement  
(report ligne 001 budget primitif 2021) - 763 361,03 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget ordures ménagères,  
 - ARRÊTE le compte de gestion du budget ordures ménagères de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le compte administratif du budget ordures ménagères pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget ordures ménagères comme suit :

1) Affectation article 1068 (financement de la section d'investissement)	0 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter	

(report ligne 002 budget primitif 2021) 351 199,95 €  
- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement 417 274,28 €  
(report ligne 001 budget primitif 2021)

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget Eau,  
- ARRÊTE le compte de gestion du budget eau de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget eau comme suit :

1) Affectation article 1068  
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter  
(report ligne 002 budget primitif 2021) 256 245,82 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement 754 640,44 €  
(report ligne 001 budget primitif 2021)

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget assainissement,  
- ARRÊTE le compte de gestion du budget assainissement de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré, l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget assainissement comme suit :

1) Affectation article 1068  
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter  
(report ligne 002 budget primitif 2021) 282 893,10 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement 250 715,57 €  
(report ligne 001 budget primitif 2021)

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget ateliers relais,  
- ARRÊTE le compte de gestion du budget ateliers relais de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le compte administratif du budget ateliers relais pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget ateliers relais comme suit :

1) Affectation article 1068  
(financement de la section d'investissement)  
67 454,70 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter  
(report ligne 002 budget primitif 2021) 0 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement  
(report ligne 001 budget primitif 2021) - 730 476,84 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget SPANC,

- ARRÊTE le compte de gestion du budget SPANC de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le compte administratif du budget SPANC pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget SPANC du comme suit :

1) Affectation article 1068  
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter  
(report ligne 002 budget primitif 2021) 23 339,55 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement  
(report ligne 001 budget primitif 2021) 21 829,02 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget lotissement L'Etang,

- ARRÊTE le compte de gestion du budget lotissement L'Etang, pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le compte administratif du budget lotissement L'Etang pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget lotissement L'Etang pour l'exercice 2020 comme suit :

1) Affectation article 1068  
Financement de la section d'investissement 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter  
(report ligne 002 budget primitif 2021) 0 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement  
(report ligne 001 budget primitif 2021) - 113 460,09 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget lotissement Les Rochers,

- ARRÊTE le compte de gestion du budget lotissement Les Rochers de Saillat pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le compte administratif du budget lotissement Les Rochers pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget lotissement Les Rochers pour l'exercice 2019 comme suit :

1) Affectation article 1068  
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter  
(report ligne 002 budget primitif 2021) 0 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement  
(report ligne 001 budget primitif 2021) 0 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget de la ZIAC de la Vergne,

- ARRÊTE le compte de gestion du budget de la ZIAC de la Vergne, pour l'exercice 2019.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le compte administratif du budget ZIAC de la Vergne pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget ZIAC de la Vergne pour l'exercice 2019 comme suit :

1) Affectation article 1068  
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter  
(report ligne 002 budget primitif 2021) 0 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement  
(report ligne 001 budget primitif 2021) - 167 855,42 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de Boisse,

- ARRÊTE le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de Boisse, pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Philippe LACROIX, le président s'étant retiré l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le compte administratif du budget Zone d'Activités de Boisse pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget Zone d'Activités de Boisse pour l'exercice 2019 comme suit :

1) Affectation article 1068  
(financement de la section d'investissement) 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter  
(report ligne 002 budget primitif 2021) 0 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement  
(report ligne 001 budget primitif 2021) - 1 241 860,17 €

- DECIDE de fixer les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

· Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	6,51 %
· Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	23,74 %
· Cotisation Foncière des Entreprises :	27,41 %

A la majorité, Yoann BALESTRAT, Anne-Sophie CHAZELLE et Frédéric DAUVERGNE votant contre, l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget général résumé comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	21 046 761 €	21 046 761 €
<b>Investissement</b>	11 354 327 €	11 354 327 €
<b>Total</b>	32 401 088 €	32 401 088 €

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe ordures ménagères résumé comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	3 424 699 €	3 424 699 €
<b>Investissement</b>	593 000 €	593 000 €
<b>Total</b>	4 017 699 €	4 017 699 €

A la majorité, Yoann BALESTRAT, Anne-Sophie CHAZELLE et Frédéric DAUVERGNE votant contre, Mireille CHABAUD, Fabrice CHAMINADE, Eliane CROCI, et Didier LEKIEFS s'abstenant, l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe eau résumé comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	2 261 245 €	2 261 245 €
<b>Investissement</b>	1 246 385 €	1 246 385 €
<b>Total</b>	3 507 630 €	3 507 630 €

A la majorité, Yoann BALESTRAT, Anne-Sophie CHAZELLE et Frédéric DAUVERGNE votant contre, l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe assainissement résumé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 903 893 €	1 903 893 €
Investissement	1 169 272 €	1 169 272 €
Total	3 073 165 €	3 073 165 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe SPANC résumé comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	48 339 €	48 339 €
<b>Investissement</b>	21 829 €	21 829 €
<b>Total</b>	70 168 €	70 168 €

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe Ateliers relais résumé comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	85 500 €	85 500 €
<b>Investissement</b>	821 477 €	821 477 €
<b>Total</b>	906 977 €	906 977 €

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe ZIAC de la Vergne résumé comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	80 216 €	80 216 €
<b>Investissement</b>	170 806 €	170 806 €
<b>Total</b>	251 022 €	251 022 €

A la majorité, Yoann BALESTRAT, Anne-Sophie CHAZELLE et Frédéric DAUVERGNE s'abstenant, l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe ZA de Boisse résumé comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	3 906 725 €	3 906 725 €
<b>Investissement</b>	5 440 086 €	5 440 086 €
<b>Total</b>	9 346 811 €	9 346 811 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe lotissement Les Rochers résumé comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	55 322 €	55 322 €
<b>Investissement</b>	27 661 €	27 661 €
<b>Total</b>	82 983 €	82 983 €

- ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe lotissement l'Etang résumé comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	113 461 €	113 461 €
<b>Investissement</b>	113 461 €	113 461 €
<b>Total</b>	226 922 €	226 922 €

- DECIDE de réviser le montant des attributions de compensation afin de tenir compte de la reprise des chemins de randonnées PDIPR par les communes,

- PRECISE que les montants ainsi déterminés sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération,
- SOLLICITE chaque commune intéressée pour qu'elle délibère dans les mêmes termes,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 739211 du budget primitif 2021,
- AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- FIXE la répartition de la dotation de solidarité communautaire.

A la majorité, Yoann BALESTRAT, Anne-Sophie CHAZELLE et Frédéric DAUVERGNE s'abstenant, l'assemblée communautaire,

- APPROUVE le versement par le budget général d'une avance remboursable au budget annexe ZA de Boisse pour un montant de 1 598 361 €,

- DIT que l'avance sera remboursée au fur et à mesure des ventes réalisées et de l'enregistrement des recettes correspondantes,
- DIT que le montant de l'avance remboursable sera porté au débit du compte 27638 du budget général et au crédit du compte 168741 du budget annexe ZA de Boisse.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- DECIDE de fixer le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour l'année 2020 à la somme de 136 280 € soit une participation à hauteur de 5 € par habitant.
- APPROUVE la demande de subvention pour « L'achat et l'installation d'un bloc sanitaire autonome sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Oradour-sur-Glane » et charge le président de déposer le dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal auprès du Conseil Départemental et au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux auprès de l'Etat.
- APPROUVE la demande de subvention modifiée pour la « Réhabilitation de ruelles anciennes dans la commune de Rochechouart » et charge le président de déposer le dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal auprès du Conseil Départemental.
- APPROUVE :
  - ✓ Le projet et le plan de financement pour « la mise en sécurité d'intrusions sur le site principal de la croix blanche à Saint-Junien »,
  - ✓ Les demandes de subventions et charge le président de déposer le dossier de demandes auprès de l'agence de bassin Loire-Bretagne et dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- APPROUVE :
  - ✓ le projet et le plan de financement pour « la réhabilitation des réservoirs du champ de foire »,
  - ✓ les demandes de subventions et charge le président de déposer le dossier de demandes auprès de l'agence de bassin Loire-Bretagne et dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- APPROUVE :
  - ✓ Le projet et le plan de financement pour « le remplacement de canalisations d'eau potable CVM »,
  - ✓ Les demandes de subventions et charge le président de déposer le dossier de demandes auprès de l'agence de bassin Loire-Bretagne et dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- VALIDE la programmation des travaux de grosses réparations des voies communales et ouvrages d'art, au titre de l'année 2021,
- SOLLICITE la participation financière du Conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des subventions d'équipement aux communes, et l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des opérations au budget de l'exercice en cours,
- VALIDE les programmes de travaux dans le cadre du programme d'amélioration du cadre bâti du patrimoine intercommunal et l'inscription des crédits nécessaires au budget section d'investissement,
- AUTORISE le président à signer les actes et contrats nécessaires,
- SOLLICITE auprès des services de l'état les soutiens financiers au titre de la DETR en visant des aides à hauteur de 45 % du montant des opérations.
- APPROUVE la demande de subvention pour l'« Aménagement du centre-bourg de Javerdat » et charge le président de déposer le dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal auprès du conseil départemental.
- ACCEPTE les termes et engagements liés à l'avenant n°2 à la convention cadre de délégation de compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise avec le conseil départemental.
- DECIDE de vendre la maison d'habitation sise sur la parcelle AM119 à Saint-Junien à Monsieur Alan D'ALFONSO PERAL, au prix de l'estimation des domaines, soit 25 300 €,
- DESIGNER Maître Julien COULAUD pour la rédaction de l'acte authentique,
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- DECIDE d'approuver les termes des conventions définissant les obligations de chacune des parties pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols par la communauté de communes Porte Océane du Limousin auprès de ses communes membres,
- DECIDE d'autoriser le président à signer la convention qui prend effet au début du mandat électoral suite aux élections municipales des mois de mai et juin 2020, ainsi que tous les avenants y afférant,
- DECIDE de poursuivre à compter du début du mandat électoral suite aux élections municipales des mois de mai et juin 2020 l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols des communes de la communauté de communes Ouest Limousin,
- DECIDE d'approuver les termes de la convention définissant les obligations de chacune des parties pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols par la communauté de communes Porte Océane du Limousin auprès de la communauté de communes Ouest Limousin et des communes faisant partie de cette communauté de communes,
- DECIDE d'autoriser le président à signer ces conventions qui prendront effet au début du mandat électoral, ainsi que tous les avenants y afférant.
- APPROUVE la convention d'entretien des espaces verts eau et assainissement avec les communes de Chaillac-sur-Vienne, Chéronnac, Javerdat, Les-Salles-Lavauguyon et Saillat-sur-Vienne.
- VALIDE la proposition de vendre aux agents intéressés le bois issu de l'élagage au tarif de 8 € le mètre cube,
- LIMITE ladite vente à 8 stères par agent et par an.
- AUTORISE le président à signer la convention avec AG2R LA MONDIAL ayant pour objet d'intervenir auprès des usagers de l'épicerie sociale et solidaire pour la mise en œuvre d'actions, destinées à aider un public fragilisé.

A la majorité, Thierry GOURAUD s'abstenant et Raymond VOUZELLAUD votant contre, l'assemblée communautaire,

- DECIDE de vendre à la commune de Videix les parcelles du site de la Chassagne, d'une superficie approximative de 10 ha, 57 a, 67 ca, ainsi que tous les biens mobiliers nécessaires au fonctionnement du site, au prix de 1 euro symbolique,
- DESIGNER Maître COURET, notaire à Rochechouart, pour la rédaction de l'acte,
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

A la majorité, Thierry GOURAUD et Raymond VOUZELLAUD s'abstenant, l'assemblée communautaire,

- AUTORISE le président à signer la convention confiant la gestion du site de la Chassagne à la commune de Videix.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- AUTORISE le président à signer la convention confiant l'entretien des espaces verts à la commune de Videix.
- AUTORISE le président à signer une convention de subvention avec la radio Kaolin FM.
- VALIDE les ajustements techniques et financiers préconisés par le maître d'œuvre ou les services du maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement et de construction d'une base de loisirs à Saint-Victorien et autorise le président à signer les actes modificatifs,
- SOLLICITE l'inscription des crédits complémentaires à l'opération pour un montant de 14 985.23 € HT au budget principal de la communauté de communes, article 2313,
- SOLLICITE la participation des cofinanceurs à ce complément de travaux lié à l'opération.

- AUTORISE le président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le fonctionnement de l'accueil extrascolaire de l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal situé à Chaillac-sur-Vienne, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024, ainsi que tous les avenants y afférant,

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 40.

Le Président,  
Pierre ALLARD

